

Dossier

Couples, sexualités, vie privée/vie publique

Dossier coordonné par
Frédéric Lebaron et
Louis Weber

Qui épouse qui ? Qui vit en couple avec qui ? Ces questions ne sont pas nouvelles pour la sociologie. L'Institut national des études démographiques a mené des enquêtes sur ces sujets dès les années 1960. La première a donné lieu au livre de référence d'Alain Girard, *Le Choix du conjoint*. Vingt ans plus tard, la deuxième enquête s'est intéressée aux couples en incluant les cohabitants non mariés. Ainsi ont-elle mis en évidence l'évolution des circonstances de la rencontre, de l'écart d'âge entre les conjoints et des rapports de domination ou celle de l'apparence physique dans le choix du conjoint, des rituels de mariage, des rapports entre mariage et mobilité sociale.

Les débats plus récents sur le PACS, sur les nouvelles formes de parentalité, sur l'homosexualité, rejoignent et renouvellent les réflexions sur les questions relatives au genre.

Un drame humain comme l'épidémie du sida a contribué au développement, sous l'égide de l'Inserm, de grandes enquêtes sur la sexualité. Dès les années 1970, une enquête avait été menée sur « le comportement sexuel des Français », mais c'est « l'analyse des comportements sexuels en France » issue d'une enquête menée en 1992 auprès de 20 000 personnes, sous la responsabilité d'Alfred Spira (Inserm) et coordonnée par Nathalie Bajos (Inserm), qui a eu un grand retentissement au plus fort de l'épidémie. Elle sera suivie en 2006 de l'enquête Inserm/Ined sur le « Contexte de la Sexualité en France », sous la responsabilité scientifique de Nathalie Bajos (Inserm) et de Michel Bozon (Ined). Cette dernière enquête s'inscrit dans le mouvement de recherches actuelles sur la sexualité : pratiques, représentations, normes et rapports de genre, sur l'évolution des comportements en France et en Europe, sur les représentations et les théories de la sexualité. De nombreux travaux ethnographiques complètent ces grandes enquêtes de référence.

Que nous disent tous ces travaux sur la société française et son évolution en la matière ? Où en sont les rapports entre sexualité, santé, droits reproductifs et sexuels, en France et dans d'autres pays ? Quelle est la place de ces questions dans les projets politiques, en France et ailleurs ? Les prises de position sont-elles réductibles aux clivages droite/gauche ? Quel regard nouveau peut apporter la sociologie critique ?

Nathalie Bajos et Michel Bozon ont été les responsables scientifiques de l'« Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé », dont les résultats ont été publiés

en 2009. Dans l'entretien publié en ouverture de ce dossier, ils reviennent sur cette troisième grande étude menée par l'Inserm et l'Ined qui, contrairement aux précédentes, a accordé une large place aux rapports de genre. Le résultat le plus remarquable selon eux est la persistance d'un clivage très marqué dans les représentations de la sexualité féminine et masculine alors que les trajectoires sexuelles des femmes se sont rapprochées de celles des hommes quel que soit l'indicateur choisi (l'âge d'entrée dans la sexualité, le nombre de partenaires, les expériences homosexuelles, les pratiques sexuelles, etc.). Tout se passe comme si la sexualité fonctionnait comme un réservoir ou comme un conservatoire de représentations inégalitaires entre les sexes.

Odile Fillod constate que la thèse selon laquelle les différences dans les comportements sexuels et conjugaux entre les femmes et les hommes seraient en partie naturelles tend à devenir hégémonique, notamment chez les divers « spécialistes » régulièrement sollicités par les grands médias. Elle-même scientifique de formation et spécialiste des sciences cognitives, elle déconstruit cette tendance à naturaliser ce qui n'est que la voie qu'emprunte aujourd'hui la reproduction des genres. Elle appelle les sociologues à s'emparer de cette question et à s'intéresser à ce qui selon elle érige en science ce qui n'est qu'un « mythe savant. »

Virginie De Luca rappelle que la politique familiale a d'abord été une politique incitative accompagnée de mesures répressives destinées à encadrer la sexualité des couples mariés et d'autres, symboliques, visant la valorisation d'un modèle familial. Plus tard, la faible natalité a été tenue pour responsable de la faillite militaire au cours de la Première Guerre mondiale. Les natalistes ont pu imposer la « loi scélérate » de 1920 qui réprimait l'incitation à l'avortement et punissait d'emprisonnement la vente et la diffusion de contraceptifs, et même la simple information sur la contraception. Le discours nataliste, qui associait natalité et patriotisme, est resté dominant pendant les trois-quarts du vingtième siècle. Si la sexualité a échappé peu à peu à l'emprise de la procréation, le natalisme a continué à dominer la politique familiale jusque bien après la Libération.

Aurélien Fillod-Chabaud s'intéresse aux situations de désunion. Qu'ils soient mariés ou non, les parents conservent en France l'autorité parentale conjointe après leur séparation. Mais les enfants se voient attribuer une résidence principale, chez l'un des parents, l'autre ayant un droit de visite et d'hébergement. Ce qui crée une situation inégalitaire, la mère se voyant plus souvent confier la garde des enfants. L'auteur décrit les multiples stratégies développées par certains pères, souvent regroupés en associations, pour maintenir liens et sentiments d'affiliation avec l'enfant. Cela suppose cependant de disposer d'un « fort capital économique et culturel », ce qui se traduit par une sur-représentation des classes moyennes et supérieures chez les pères les plus actifs.

Marie Digoix et Nathalie Le Bouteillec analysent et comparent l'éventail des lois encadrant les couples, qu'ils soient mariés ou non, de même sexe ou non en Islande et en Suède où, comme dans les autres pays scandinaves, les politiques familiales ont été orientées très tôt, c'est-à-dire à partir des années 1850, par le droit des femmes. La législation a ensuite très progressivement intégré les nouvelles aspirations émergeant dans la société, comme le mariage homosexuel, selon un processus typique du modèle social scandinave : constitution d'une commission, adoption d'une loi-test provisoire, adoption du « partenariat enregistré », puis ouverture de la loi du mariage. La veille

sociétale pratiquée dans ces deux pays permet la mise en application rapide et très fine des transformations des normes sociales.

Stéphanie Hennette-Vauchez et Charlotte Girard constatent que le droit reste à l'écart du mouvement autour du genre. Une des raisons en est la défiance partagée par le monde juridique français vis-à-vis de la théorie critique en général. Elles plaident pour une approche critique du droit en matière d'égalité de genre. La critique féministe du droit permet, en effet, d'une part de déconstruire certaines catégories juridiques, en posant la question de la contribution du droit à l'inégalité de genre ; elle invite aussi à une démarche plus constructive en permettant de renouveler les concepts et les méthodes centrales du droit relatif à la lutte contre les discriminations.

Jean Zaganiaris rappelle que la littérature permet aux écrivains de construire des formes de savoirs spécifiques sur les pratiques sexuelles et sur les identités sexuées. Pour la littérature marocaine de langue française, il s'agit de rompre avec certaines formes de censure et de rendre la sexualité visible dans un univers qui laisse filtrer des discours sur la sexualité. Si celle-ci est très présente dans la littérature, la question de l'homosexualité mais aussi du transgenre ou de la transsexualité est également abordée par un certain nombre d'auteurs. Les romans de Abdelhak Serhane, de Abdelkebir Khatibi, d'Abdellah Taïa ou de Mohamed Leftah montrent que l'identité ne peut se résumer aux injonctions normatives des pouvoirs politiques, religieux et sociaux. ■